



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents du travail et maladies professionnelles

Question écrite n° 66368

Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'indispensable amélioration du système de prévention et de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. En effet, il apparaît légitime et équitable que les victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles bénéficient d'une indemnisation du préjudice subi au cours de l'accomplissement de leur activité. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean Roatta](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66368

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5408